

EXAMEN IEJ septembre 2011

DROIT DES OBLIGATIONS

Faculté de droit de Brest

Veillez traiter les trois cas pratiques suivants :

1. Coralie, 32 ans, vient d'être frappée par une grave maladie. Elle doit être au plus vite hospitalisée pour plusieurs semaines. Inquiète pour Baptiste, son fils de 11 ans, elle demande à sa sœur, Christine, de l'héberger le temps de son traitement et de sa convalescence. Celle-ci accepte sans aucune difficulté. Coralie a prévenu Sébastien, le père de l'enfant. Sébastien, qui était déjà marié lors de la naissance de Baptiste, n'a jamais voulu reconnaître l'enfant, mais il demande régulièrement de ses nouvelles et Coralie a pris l'habitude de l'associer à ses décisions. Baptiste est chez sa tante depuis quelques jours. Hier, Christine lui a demandé d'aller chercher du pain ; sur le chemin, il a ramassé des cailloux et s'est amusé à viser les tourterelles sur les fils électriques. L'un des cailloux a atteint un passant à la tête. Baptiste s'est alors mis à courir et, en traversant la rue, il s'est fait renversé par une voiture. Faites le point sur cette situation.
2. En mars 2010, M. Fourcès, gérant d'une SARL spécialisé dans la fourniture de tissus pour la confection enfantine, et M. Audidès, styliste, ont conclu un contrat par lequel la SARL doit fournir à M. Audidès, tous les mois, cinq rouleaux de tissus, et cela durant un an. En juin dernier, M. Audidès n'a pas reçu de rouleaux. En juillet, les rouleaux livrés ne correspondaient pas du tout aux tissus convenus. En août, deux des rouleaux étaient tâchés d'encre. M. Audidès ne veut plus travailler avec ce fournisseur. Il vient vous consulter avec le contrat. Vous remarquez qu'aux termes de l'article 15 de ce contrat, il est stipulé que « le contrat peut se poursuivre au-delà du terme mentionné au besoin des parties qui continueront à respecter leurs obligations contractuelles ». Que pouvez-vous lui dire sur sa situation ?
3. Martin et Domitille habitent au Relecq-Kerhuon ; ils prévoient de se marier sur une plage de Martinique. Ils décident de prendre le train jusqu'à Nantes pour ensuite prendre l'avion. Or, suite à un mauvais aiguillage, le train bifurque vers Rennes. En gare de Rennes, la SNCF met à disposition des voyageurs un car pour rejoindre Nantes. Mais Martin et Domitille sont catastrophés, car ils n'arriveront jamais à temps à Nantes pour l'avion. Ils veulent rentrer chez eux. Ils prennent donc deux billets plein tarif pour Brest. Ils viennent vous voir pour savoir ce qu'ils peuvent exiger de la SNCF. Ils vous apportent plusieurs pièces : les billets aller-retour pour Nantes (243,60 euros), les billets de retour pour Brest (110,40 euros), les billets d'avion pour Fort de France (1317 euros), les prestations liées au mariage annulé (5528,47 euros). Faites le point avec eux sur leur situation.